

PROXIMA PARTENAIRE

77 avenue du Général Leclerc

33200 Bordeaux

Email: formation@proxima-partenaire.eu

Tel: +33613837733



Conditions Générales de Vente

Désignation

La société PROXIMA PARTENAIRE désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 77 avenue du Général Leclerc Bordeaux 33200.

PROXIMA PARTENAIRE met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Bordeaux, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société PROXIMA PARTENAIRE
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PROXIMA PARTENAIRE pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société PROXIMA PARTENAIRE s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société PROXIMA PARTENAIRE, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros HT et TTC. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PROXIMA PARTENAIRE ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@proxima-partenaire.eu.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société PROXIMA PARTENAIRE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Rgpd

Nous collectons vos données afin de gérer votre formation. Nous utilisons également votre adresse électronique pour vous adresser des actualités concernant des services analogues à ceux que vous commandez. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous :

PROXIMA PARTENAIRE

77 avenue du Général Leclerc
33200 Bordeaux
Email: formation@proxima-partenaire.eu
Tel: +33613837733



- Je m'oppose à ce que la société Proxima Partenaire me propose par courriel des produits analogues à ceux que j'ai déjà commandés.

Le service client est accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h au 06 13 83 77 33. PROXIMA PARTENAIRE immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 84539364400032 dont le siège social est au 77 avenue du Général Leclerc 33200 Bordeaux. Conformément au règlement (UE) 2016/17 du 27 avril 2016 vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en nous adressant votre requête par mail :

contact@proxima-partenaire.eu ou par courrier au 77 avenue du Général Leclerc 33200 Bordeaux.

*Pour plus d'informations consultez notre politique de Protection des Données.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PROXIMA PARTENAIRE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose

d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société PROXIMA PARTENAIRE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PROXIMA PARTENAIRE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux.